Le magazine municipal
N° 38 - avril 2021

BILLY infos

Ville de Billy-Montigny

Numéro spécial budget 2021

ANNIVERSAIRE
30 ANS D'INFOS !

p.6

Semaine de la presse

Les enjeux de l'information dès le collège

p.11

Printemps

La municipalité célèbre l'arrivée des beaux jours

p.14 & 15

Sport

Ces clubs qui s'adaptent aux restrictions sanitaires

p.16

INFOS PRATIQUES

Les permanences de vos élus

M. Bruno TRONI, Maire, reçoit uniquement sur rendez-vous

M. Patrick CANIVEZ, Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux, à la Sécurité et aux finances.
Lundi de 16h30 à 17h30

Mme Nathalie MANIER - MEGUEULLE, Adjointe au Maire
Déléguée aux Affaires Sociales et à la Solidarité.
Mercredi de 9h30 à 11h sur rendez-vous au CCAS, 33 rue de Rouvroy

Mme Fadila BRIKI, Adjointe au Maire
Déléguée aux Sports, à la Santé et à la Jeunesse
Vendredi de 16h30 à 17h30

M. Michel MONNIER, Adjoint au Maire
Délégué au Logement, aux Fêtes et Cérémonies.
Lundi de 14h00 à 15h00 (logements)
Lundi de 15h00 à 16h00 (fêtes)
uniquement sur rendez-vous

M. Joël ROLLAND, Adjoint au Maire
Délégué aux Affaires scolaires
Samedi de 9h00 à 10h00

Mme Laure AVIT, Adjointe au Maire
Déléguée à la Culture
Jeudi de 15h00 à 16h00

Mme Marceline BREBION, Adjointe au Maire
Déléguée aux Personnes âgées
Mardi de 10h00 à 11h00

M. Philippe PECQUEUR, Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme, environnement et développement durable
Mardi de 14h00 à 15h00

Travaux

Coupure d'électricité

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, des travaux, qui entraîneront une coupure d'électricité sur la commune, auront lieu le vendredi 14 mai 2021 entre 9h00 et 15h00 dans les quartiers suivants :

- 1, 9 et 13 avenue de la République
- 87 au 99, 103, 107 au 109, 113 au 123, 127, 104 au 106 rue Roger Salengro

Agenda

Les rendez-vous patriotiques

- ***1ER MAI*** : à l'occasion de la fête des travailleurs la municipalité vous propose
-9h00 : Rassemblement au cimetière
-9h15 : Dépôt de gerbes au Monument des Victimes du Travail

- ***8 MAI*** : pour le 76e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.
-9h : Rassemblement des Officiels et des Sociétés Locales, au parking du cimetière
- 9h15 : Dépôt de gerbes

ETAT CIVIL

Naissances

Zayd Boulercha, le 01-03-2021 ;
Lyliana Lefebvre, le 01-03-2021 ;
Capucine Marmuse-Lestienne, le 01-03-2021 ;
Ismaël Essaghir, le 11-03-2021 ;
Bryan Mehdaoui, le 12-03-2021 ;
Giulia Driesen, le 12-03-2021 ;
Léa Mertz, le 19-03-2021 ;
Zyan Lussiez, le 17-03-2021 ;
Razel Benkhettab, le 26-03-2021 ;
Taim Ben Dahou, le 26-03-2021 ;
Elliott Behague, le 31-03-2021 ;
Imaé Herbaut, le 31-03-2021 ;
Lyan Roussel, le 31-03-2021.

Décès

Bernadette Ledru ép. Marek, 87 ans ;
Gilberte Vandernotte ép. Douchy, 90 ans ;
Frédéric Courcelle, 58 ans ;
René Steuermann, 70 ans ;
Yvette Spillemaecker ép. Cailluyere, 87 ans ;
Rolande Vertit ép. Caudrelier, 93 ans ;
Francis Grandin, 71 ans ;
Mireille Haudricourt ép. Dujardin, 96 ans ;
Jacques Berro, 80 ans ;
Daniel Krempski, 60 ans.

Famille

Fête des mères

Les inscriptions pour la fête des mères (minimum quatre enfants et veuves) se font en mairie auprès de monsieur Lethien, par mail (thierry.lethien@billy-montigny.fr) ou par téléphone (03 21 13 81 13) jusqu'au 26 mai 2021.

Sommaire

- P.4 et 5 : **Des dépenses liées à la conjoncture sanitaire. Parole d'élus avec Bruno Troni, maire, et Patrick Canivez, adjoint au maire délégué aux travaux, à la sécurité et aux finances.**
- P.6 à 9 : **Budget 2021 : des réalisations et des études pour les années à venir.**
- P.10 : **30 ans d'informations de la commune.**
- P.11 : **Semaine de la presse, les enjeux de l'information dès le collège.**
- P.12 et 13 : **Un peu d'histoire : les 150 ans de la Commune de Paris.**
- P.14 et 15 : **La municipalité célèbre l'arrivée du printemps.**
- P.16 : **Ces clubs qui s'adaptent aux restrictions sanitaires.**
- P.17 : **Élections départementales et régionales.**
- P.18 : **Impôt et vaccination, faites vos démarches en ligne.**
- P.19 : **Tribunes libres.**

Billy-Infos
Mensuel d'informations de la ville de Billy-Montigny
Mairie, rue Jean Jaurès
62420, Billy-Montigny
Tél : 03 21 13 81 13
Fax : 03 21 13 81 21
Mél : secretariat@billy-montigny.fr
Site web : www.billy-montigny.fr
Facebook : /ville.billy.montigny

Directeur de la publication et rédacteur en chef :
Bruno Troni
Rédaction et photos, conception graphique et impression :
Service communication

Édito

Cher(e)s Billysiennes et Billysiens,

Les années passent et la ville de Billy-Montigny évolue au fil du temps à l'instar du magazine municipal « Billy-Infos » qui fête cette année sa trentième année de parution. Notre engagement auprès de la population reste toutefois intact et nous poursuivons notre action pour le bien de la communauté billysienne.

Lors du précédent mandant, nos choix ont été axés principalement sur l'éducation et la culture avec notamment la rénovation de l'école Louise Michel, du centre de loisirs et du restaurant scolaire Au pain d'Alouette ainsi que la construction de la médiathèque Nelson Madiba Mandela.

Les moyens permettant une évolution optimale des jeunes générations billysiennes étant assurés, notre attention se porte désormais sur l'aménagement du cadre urbain en concertation avec la population. Ainsi, alors que la réhabilitation du Vieux-Billy touche à sa fin, nous avons entrepris dès le début de ce nouveau mandat la restauration des façades des édifices publics et engagé des études en vue de la transformation du centre ville et de la revalorisation du terril 104.

Dans la continuité du développement de nos infrastructures sportives, c'est un tout nouveau centre aquatique qui sortira de terre prochainement, venant ainsi renforcer l'offre en la matière dans notre commune et confirmer notre statut de terre de jeu pour les Jeux Olympiques 2024.

Malgré une conjoncture sanitaire incertaine, la bonne gestion de la commune nous permet d'entrevoir l'avenir plus sereinement.

Votre Maire,
Bruno Troni

COVID-19

Des dépenses de fonctionnement liées à la conjoncture sanitaire

Depuis l'annonce de la crise sanitaire dans le monde, et plus précisément dans notre pays, la municipalité s'est adaptée à la situation en engageant plusieurs dépenses exceptionnelles.

Des protocoles sanitaires renforcés dans les lieux publics

Pour limiter la propagation du virus, la municipalité a mis en place un protocole sanitaire strict dans les établissements municipaux et en particulier ceux recevant du public comme la mairie, le CCAS et la médiathèque. Les agents portent des masques et mettent à disposition des usagers du gel hydro-alcoolique et un sens de circulation est mis en place. Le personnel municipal (ATSEM, périscolaire, cuisine, agent d'entretien...) dans les écoles, les deux points de restauration scolaire et à l'accueil de loisirs, est sensibilisé et rompu à la désinfection des locaux.

9190€ ont été investis dans l'achat de papier, lingettes, savon, virucide, gel hydro-alcoolique

Les agents portent des masques quotidiennement. Cela représente un montant de 25 530€ en 2020 et 1625€ à ce jour en 2021

En 2020, la municipalité a distribué pour 3812€ de masques lavables à la population

Des gestes qui font plaisir

- au foyer Guy Mollet : tous les résidents ont reçu 2 colis cette année : un pour Noël et un pour Nouvel An.
- à défaut de se retrouver lors du traditionnel repas des aînés, les élus sont allés à la rencontre des Séniors et leur ont offert un panier gourmand en fin d'année.
- aide auprès des familles des collégiens : la municipalité a offert un pack d'écriture à chaque collégien. **COÛT : 7230,00€**

Le service de proximité

Déjà existant, il a pris de l'ampleur car il a pour vocation de venir en aide aux personnes âgées, fragiles et en difficulté :

Aide à la vaccination contre la COVID 19 avec prise de rendez-vous et transport de 208 personnes

- aide aux commissions, au transport à la médiathèque et aux rendez-vous médicaux : **31** personnes.
- des appels réguliers auprès des personnes fragiles.

Monsieur le maire Bruno Troni a fait un don en matériel (blouses, coiffes, gants...) d'un montant de 1500€ au centre hospitalier de Lens pour venir en aide au personnel soignant, en première ligne depuis le début de l'épidémie.

Parole d'élus !

Bruno TRONI,
Maire de Billy-Montigny
et Patrick CANIVEZ,
adjoint au maire délégué aux finances, aux travaux et à la sécurité

Vous avez baissé le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la troisième année consécutive. Comment y êtes vous parvenus ?

" Nous avons une bonne maîtrise des frais de fonctionnement de la commune. Cette gestion rigoureuse nous a permis de dégager de l'excédent budgétaire et nous avons donc fait le choix de le répercuter sur le pouvoir d'achat des ménages billysiens avec cette troisième baisse de ce taux alors même qu'il n'avait pas augmenté depuis 2012. La taxe d'habitation sera, elle, supprimée pour 80% des foyers. "

En parallèle, un récent audit financier révèle une capacité de désendettement exceptionnelle de la commune.

" Nos efforts budgétaires portent aujourd'hui leurs fruits en effet. Notre capacité de désendettement d'un an et demi est bien en deçà de la moyenne, le seuil d'alerte étant de 12 ans. Nous continuons d'investir sans avoir recours à l'emprunt et notre capacité de financement sur fonds propres s'élève désormais à 2.5 millions par an. "

Quels impacts ont eu les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire sur le budget municipal ?

" La santé est primordiale. C'est pourquoi il était impératif d'investir dans des protections et mettre en place les protocoles sanitaires. La bonne gestion des comptes de la commune nous a permis d'avoir une bonne marge de manœuvre afin d'absorber ces frais tout en maintenant les dépenses prévues. Mais nous saluons également le travail du personnel municipal qui a redoublé d'efforts sur le terrain afin de limiter la propagation du virus. "

Budget communal
Des réalisations et des études

Un an après l'installation du nouveau conseil municipal, la majorité élue a d'ores et déjà embrayé sur ses engagements de campagne tout en poursuivant ses projets déjà en cours. Si bon nombre de réalisations arrivent à terme, la municipalité reste toutefois prudente. C'est pourquoi, elle a préalablement engagé des études approfondies en vue des projets phares de ce mandat.
En parallèle, le désendettement se poursuit sereinement tout en améliorant le pouvoir d'achat des ménages billysiens.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles englobent les achats ainsi que le remboursement du capital des emprunts : 7 609 700,35€

Complexes sportifs

La halle de Tennis Paindavoine
Éclairage : ..... **20 000€**
Travaux d'isolation : ..... **500 000€**

Le centre aquatique
Frais d'études : ..... **45 900€**
Acquisition du terrain : ..... **200 000€**
Construction : ..... **600 000€**

Complexe de Handball Otello Troni
Éclairage : ..... **20 000€**

Les bâtiments

Édifices publics
Rénovation de l'église Saint Martin : ... **350 000€**
Réfection de la façade
de l'espace culturel Léon Delfosse : ..... **104 000€**

Améliorations thermiques
Remplacement des portes
à l'école Doisneau : ..... **5 000€**
Installation de climatisation au centre communal
d'actions sociales (CCAS) : ..... **10 000€**

Réaménagement urbain

Voirie communale
Frais d'études du réaménagement
des rues Carnot et Tournay : ..... **8 160€**
Frais d'études de la transformation
du centre-ville : ..... **47 520€**
Réfection du Vieux-Billy : ..... **1 800 000€**

Éclairage public
Lumières décoratives de Noël : ..... **10 000€**
Frais d'études éclairage voirie : ..... **38 000€**
Installation éclairage voirie : ..... **423 950€**

Signalisation
Panneaux d'informations
lumineux : ..... **35 000€**
Feux tricolores : ..... **70 000€**

Parcs
Frais d'études
pour la revalorisation
du terril 104 : ..... **9 000€**
Rénovation
du parc urbain : ..... **90 000€**

Véhicules de service

Véhicule de propreté électrique
pour le service ville propre : ..... **18 500€**
Véhicule utilitaire
pour le service technique : ..... **20 000€**
Véhicule utilitaire
pour le service communication : ..... **20 000€**
Tracteur pour le service espaces verts : .... **22 000€**
Camion pour le service espaces verts : .... **35 000€**

Équipements

Traceur pour impressions très grands formats
pour le service communication : ..... **6 800€**
Ordinateurs pour les services jeunesse
et communication : ..... **9 000€**
Outillage pour les services techniques
et espaces verts : ..... **15 000€**
Mobiliers pour la médiathèque,
le restaurant scolaire et les écoles : ..... **45 000€**
Matériel de sonorisation
pour l'espace culturel Léon Delfosse : ... **90 000€**
Tablettes pour les écoles : ..... **112 000€**

Santé et sécurité

Plan particulier de mise en
sûreté dans les écoles
(PPMS) : ..... **16 000€**
Achats de défibrillateurs dans
les lieux publics : ..... **30 000€**
Installation d'un système de
vidéo surveillance : .... **50 000€**

Finances

Analyse financière : ..... **5 850€**
Remboursement du capital
de la dette : ..... **456 630€**

Un récent audit financier a révélé que la capacité de désendettement de la ville est passée à 1,5 ans en 2021. De plus, la municipalité dégage suffisamment de marge de manœuvre pour s'autofinancer à hauteur de 2,5 millions d'euros par an.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont composées de subventions mais aussi du fonds de compensation de la TVA : 7 609 700,35€

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée :
..... **750 000 €**
Fédération nationale de l'énergie :
..... **302 000 €**
DETR :
..... **150 645 €**
Département :
..... **123 150 €**
FAFA :
..... **35 000 €**
Caisse d'allocations familiales :
..... **2 000 €**

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles assurent le fonctionnement des services publics municipaux au quotidien : 10 359 128,34€

Répartition des dépenses de fonctionnement entre les différents services

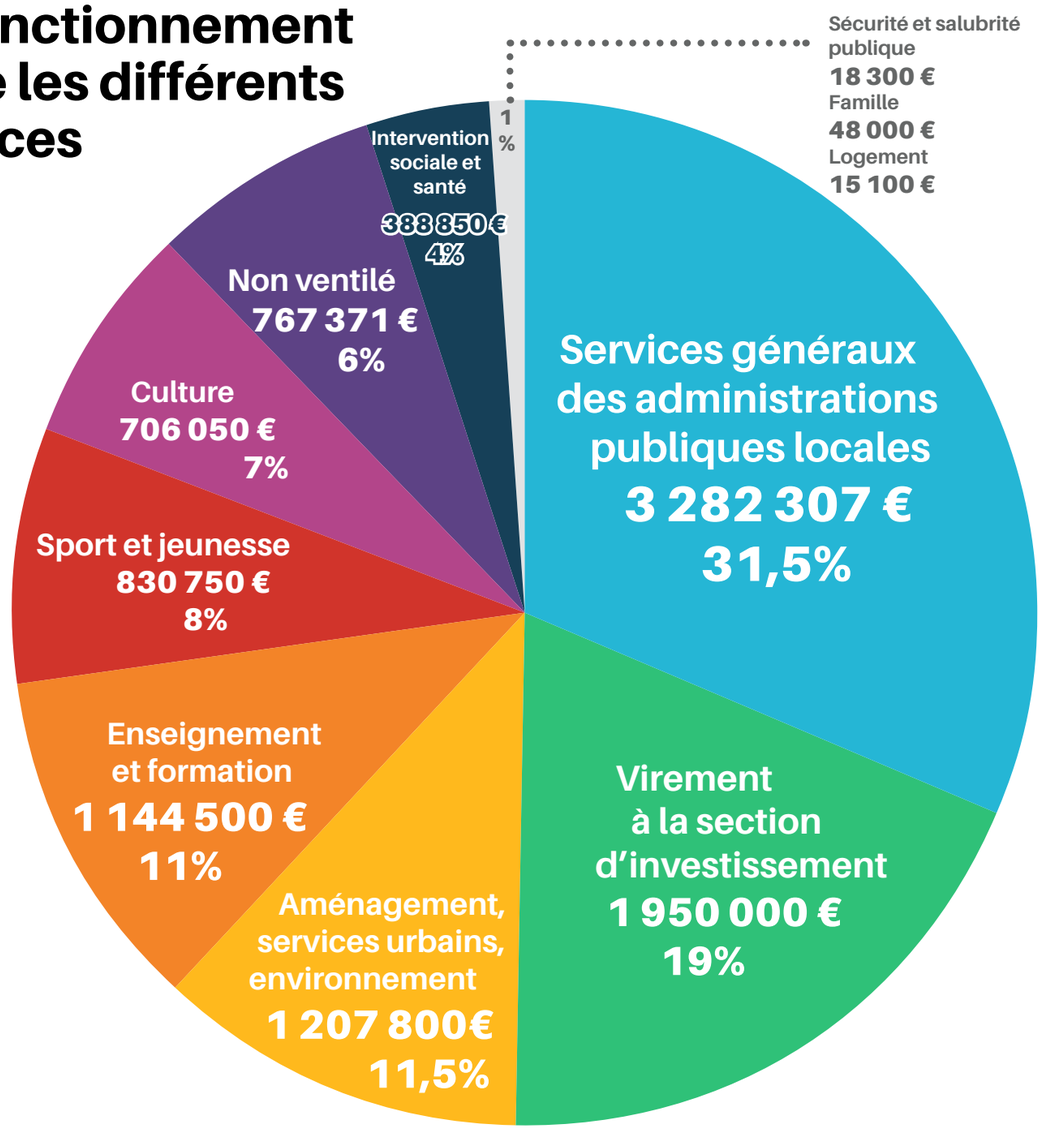

on y trouve les frais relatifs au :

- Fonctionnement (eau, électricité, assurance, travaux d'entretien, chauffage…) des bâtiments communaux : mairie, écoles, infrastructures sportives et culturelles, CAJ, PIJ, accueil de loisirs.
- Entretien des terrains et espaces.
- Fonctionnement des véhicules municipaux.
- Remboursement des intérêts des emprunts contractés.
- Frais de personnel.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles englobent les sommes perçues par les services municipaux en échange de prestations fournies à la population, les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat : 10 359 128,34€

Dotations de l'Etat

- Dotation forfaitaire : **1 326 753 €**
- Dotation de solidarité urbaine : **1 844 821 €**
- Dotation de solidarité rurale : **354 169 €**
- Dotation nationale de péréquation : **299 068 €**
- Compensation au titre des exonérations de taxes foncières : **38 870 €**
- Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation : **176 037 €**

Impôts et taxes

- Contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et non bâti) : **2 682 473 €**
- Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (attribution de compensation) : **769 124 €**
- Taxe sur les pylônes électriques : **7 500 €**
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : **100 000 €**
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : **100 000 €**
- Communauté d'agglomération de Lens-Liévin : FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) : **190 000 €**

Produits des services, du domaine

Participation des usagers

- Danse, poterie, peinture sur porcelaine, musique, médiathèque : **15 000 €**
- Piscine : **25 000 €**
- Restaurant scolaire : **70 000 €**
- Accueil de loisirs, colonies, classes de neige : **50 000 €**

Revenus du patrimoine

- Concessions cimetière et redevances funéraires : **22 000€**
- Redevance d'occupation du domaine public : **15 000 €**
- Droit de place, stationnement, location : **10 000 €**

Pas d'augmentation des tarifs des services municipaux

Il faut rappeler que les tarifs pratiqués par la commune pour la cantine, le centre de loisirs, la piscine... sont bien inférieurs au coût réel du service rendu. L'objectif est de faciliter l'accès des familles à ces services.

Subventions et participations autres organismes

- Fonds départemental de la taxe professionnelle : **100 000 €**
- CAF : prestations contrat enfance jeunesse : **175 000 €**

Atténuation des charges

- **165 000 €**

Produits exceptionnels divers

- **31 000 €**

LE BILLY-INFOS A 30 ANS !

Cette année, le Billy-Infos célèbre sa trentième année de parution. Trois décennies durant lesquelles la communication de la municipalité a évolué au gré de la technologie et des usages.

C'est en 1991 que le premier numéro de l'hebdomadaire « Billy-Montigny Infos » - qui adoptera très vite son appellation actuelle « Billy-Infos » - paraît pour la première fois. Sa création à l'initiative d'Otello Troni, maire à cette époque, a été motivée par une volonté d'informer la population sur les évènements qui la concernaient directement. En effet, notre commune étant située entre les éditions Lens-Béthune et Hénin-Carvin et faute de correspondant, l'actualité billysienne était peu relayée par la presse locale.

La municipalité constitue alors une équipe d'agents qui se forment sur le tas. Les premiers numéros sont d'abord sortis à 200 exemplaires sur un photocopieur en mairie puis à 3000. Avec une telle quantité, le tirage est confié à une imprimerie lensoise. Les journaux sont distribués dans des points de retrait stratégiques et dans toutes boîtes aux lettres lors de la publication du budget communal. Certains habitants ont également pris l'habitude de le ventiler dans leur voisinage.

L'essor du numérique

En 1995, la mairie fait l'acquisition de son premier ordinateur. C'est le début de l'ère numérique et de la mise en page via un logiciel informatique. L'évolution technologique a non seulement révolutionné le monde de l'édition des journaux mais aussi l'accès à l'information des lecteurs. Le Billy-Infos n'a pas été exempt de ce phénomène et son format papier a petit à petit cédé la place au numérique.

Retrouvez l'information municipale sur notre site internet ***www.billy-montigny.fr*** notre page facebook ***/ville.billy.montigny*** et notre chaîne ***YouTube***

Depuis janvier 2018, le bulletin municipal est passé à une parution mensuelle avec des contenus plus complets afin de correspondre à un journal plus consistant. Par soucis d'économie et de respect de l'environnement, il est de nouveau imprimé dans les locaux du service communication .

Une information plus large

Le service communication ayant évolué avec le temps, d'autres vecteurs de diffusion sont apparus. La communication s'est étendue sur Internet de manière plus réactive, notamment sur les réseaux sociaux. La communication visuelle a été améliorée et des contenus vidéo donnant la parole aux élus et autres acteurs de la vie communale sont désormais réalisés.

Les étapes de l'édition du Billy-Infos

1. Récolte et traitement de l'information. Les sujets sont choisis en fonction de leur pertinence mais aussi de la temporalité. Les informations vives sont publiées sur internet.
2. Comité de rédaction avec l'équipe et monsieur le maire, directeur de la publication.
3. Attribution des tâches au sein de l'équipe.
4. Reportage et rédaction des articles et autres rubriques.
5. Mise en page des contenus puis relecture.
6. Impression dans les locaux du service communication.
7. Distribution et publication en ligne le dernier vendredi de chaque mois.

P.10

Semaine de la presse

Les enjeux de l'information dès le collège

La radio du Bassin Minier RBM 99.6 FM s'est délocalisée au collège David Marcelle à l'occasion de la « Semaine de la presse et des médias à l'école » pour une diffusion en direct avec la classe média.

Ils s'y étaient préparés assidûment avec leur enseignante de français, Pascale Lanney, et la professeure documentaliste du collège, Kelly Padieu. Les élèves de la 3e2 de l'établissement David Marcelle ont eu droit au baptême du direct sur la bande FM de la Radio du Bassin Minier.

Depuis deux ans, cette classe dite « média » enregistre des podcasts grâce à des notions acquises en cours de français. Kelly Padieu explique : " *Ils appliquent ce qui est inscrit dans le programme scolaire à savoir : le décryptage de l'information, la déontologie journalistique et la manière de communiquer par exemple.* " C'est avec ces outils qu'ils couvrent des événements au sein du collège et les diffusent ensuite sur leur webzine. " *Ce sont les journalistes du collège. On les aperçoit dans la cour de récréation avec leur matériel de webradio prêté par WR62 et c'est à ça qu'on les reconnaît !* "

Retrouvez le webzine des collégiens sur *cdibilly.wixsite.com/webzinedemarcelle*

Un aboutissement

Ce sont des élèves très motivés d'après leur professeure Mme Lanney, fière de sa classe. " *Ils prennent du plaisir à faire ce qu'ils font et ils le font bien* ". Et leurs efforts ont porté leurs fruits puisque les deux enseignantes et Frédéric Peter de RBM 99.6, avec qui elles entretiennent un partenariat solide, ont estimé que les 3e2 étaient suffisamment mûrs pour un direct à l'antenne au sein même du collège. " *La classe média enregistre deux à trois fois par an dans nos locaux des émissions sur des sujets qui les passionnent.* " explique l'animateur de la Radio du Bassin Minier qui cette fois-ci a émis en direct du collège. " *Tout le travail qu'ils ont fait jusque-là les a métamorphosés. Au-delà du fait de faire de la radio, ils ont appris à s'exprimer et à avoir confiance en eux. Pour nous c'est une victoire car cela leur sera très utile dans leur avenir universitaire et professionnel.* "

L'aventure WR62

En 2018, le collège David Marcelle a déposé une candidature et a été retenu pour rejoindre WR62, la Radio des collégiens. C'est un projet d'éducation aux médias qui est proposé par le conseil départemental du Pas de Calais en partenariat avec le CLEMI de Lille et l'atelier CANOPÉ. Le collège bénéficie de prêt de matériel de webradio et fournit trois podcasts pour alimenter la WR62.

RBM 99.6 FM en quelques chiffres

30 bénévoles
26 émissions originales
24 h/24 7j/7 à l'antenne
03 h de direct par jour

Un peu de jargon !

Webradio : radio diffusée sur Internet souvent en libre accès et réalisée de manière professionnelle comme amateur.

Webzine : magazine publié sous forme d'un site web, sans contrepartie imprimée.

Podcast : service audio à la demande diffusé sur Internet.

P.11

LES 150 ANS DE LA COMMUNE DE PARIS

Quand la colère des travailleurs gronde

Procéder à « l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes ». Telle fut l'idée défendue par la Commune de Paris, un mouvement insurrectionnel qui fut observé attentivement par les travailleurs du monde entier.

Pendant 72 jours, Paris vibra des revendications à la fois patriotiques, républicaines et sociales du peuple. Une révolte qui fut réprimée dans le sang mais dont les aspirations demeurent aujourd'hui encore vivaces…

1870-1871. Paris bouillonne d'une colère sourde. La guerre que Napoléon III avait déclenchée contre la Prusse est perdue. Le siège qu'a connu la Capitale a infligé à la population une terrible famine aggravée par un hiver particulièrement rude et des bombardements qui ont tué aveuglement hommes, femmes et enfants. Le sentiment d'humiliation est à son comble lorsque les Prussiens obtiennent l'autorisation de défiler dans la ville le 1er mars 1871.

La toute jeune IIIe République, proclamée en septembre 1870 commence décidément sous de mauvais auspices. L'horizon s'assombrira encore lorsqu'Adolphe Thiers, désormais chef de l'exécutif de la France, décidera, le 18 mars 1871, de désarmer la Garde nationale de Paris et de récupérer les quelques 227 canons payés par les Parisiens qui avaient servi à défendre la ville et que les Gardes nationaux avaient mis à l'abri sur le plateau de Montmartre. Sans doute l'homme avait-il très mal évalué le ressentiment de la population.

Car les Parisiens ont l'impression d'avoir été trahis. A cela s'ajoutent les injustices sociales entretenues par des gouvernants conservateurs, héritiers d'une caste supérieure. «Il se produira alors un sentiment de rejet semblable à celui qu'on observe dans les greffes d'organes», dira, cent ans plus tard, l'historien Max-Pol Fouchet.

> ***" Communeux ont bataillé, ils ont souffert, ils sont morts pour installer sur la base de la propriété commune la souveraineté du travail, pour dresser vers la lumière et vers la joie le peuple ouvrier et paysan enfin affranchi "***
>
> **Jean Jaurès**

En effet, il n'en fallait pas plus pour qu'une insurrection voit le jour, opposant les « Versaillais », partisans de Thiers réfugiés à Versailles, et les « Communards », composés de pauvres, d'ouvriers mais aussi de petits artisans et commerçants ou encore de notaires, de petits patrons et d' intellectuels… Une «guerre civile», comme l'appelleront certains, qui fera la Une de nombreux journaux étrangers, jusqu'en Amérique latine. Il faut dire que l'enjeu est grand car il s'agit bien là de la première tentative d'une prise de pouvoir par les travailleurs pour les travailleurs.

Un Conseil de la commune est élu et compte 25 ouvriers et 12 artisans sur 70 élus. La situation est inédite et le drapeau rouge flotte sur l'hôtel de Ville. Les sensibilités sont très diverses, allant des radicaux aux proudhoniens en passant par des républicains et des blanquistes, mais tous partagent une même volonté : faire naître une république démocratique, laïque et porteuse d'avancées sociales. Il faut dire qu'à l'époque plus de la moitié des Parisiens vit «dans une pauvreté voisine de l'indigence», selon les propres mots du baron Haussmann.

Les quelques mesures qui ont pu être prises par ces élus durant le court laps de temps que dura la commune s'inscrivent d'ailleurs dans une volonté d'améliorer le niveau de vie de la population. Ainsi en va-t-il :

- du moratoire sur le paiement des loyers, de la suspension de la vente des objets mis en gage, souvent par les ouvriers, au Mont de Piété,
- de la confiscation de certains ateliers abandonnés par leurs propriétaires et destinés à être dirigés par des associations ouvrières,
- la suspension des poursuites concernant les échéances non payées,
- l'instauration d'un salaire minimum,
- l'égalité salariale entre les hommes et les femmes…

Les Communards s'en prennent aussi aux symboles de l'arbitraire: ils mettent à bas la Colonne Vendôme et votent la destruction de l'hôtel particulier de Thiers ainsi que la confiscation de ses biens.

Les Parisiens ne sont d'ailleurs pas les seuls à livrer bataille. Loin d'être circonscrite à la Capitale, la volonté de voir émerger une société différente, libérée du joug des oisifs et des exploiteurs, s'exprime également en province, comme à Narbonne, Lyon ou encore Marseille.

Mais les Versaillais comptent bien ne pas en rester là. Sous couvert de vouloir protéger la République face à ceux que Thiers appellent des «gens malintentionnés, égarés, communistes», ils souhaitent surtout défendre bec et ongles leurs précieux privilèges parmi lesquels celui de continuer à exploiter le peuple sans s'embarrasser de quelque législation sociale que ce soit.

Les rues de Paris sont bloquées par des barricades. Deux mois durant, les combats font rage et opposent des forces inégales. Les Communards sont moitié moins nombreux que les Versaillais.

La répression est impitoyable. Le 21 mai 1871, débute ce que l'on appellera la «semaine sanglante».

Les derniers corps à corps auront lieu à Belleville et au cimetière du Père Lachaise. Au total, 20.000 Communards ont trouvé la mort, 38.000 ont été arrêtés et 400 déportés dans les bagnes d'Algérie ou de Nouvelle-Calédonie. «milliers de héros inconnus», comme le dira Louise Michel, elle-même partie prenante de cette insurrection.
«Peut-être la Commune de Paris tombera-t-elle, mais la révolution sociale qu'elle a entreprise triomphera», estimait alors Karl Marx.

Louise Michel, une «artiste en révolution»

Nombreuses sont les écoles de France qui portent le nom de Louise Michel, à l'image d'une des maternelles de Billy-Montigny.

Institutrice, féministe, anticolonialiste mais aussi écrivain… les facettes de ce grand nom de la Commune de Paris sont multiples. Lors de cette révolte, elle s'engage comme ambulancière et n'hésite pas à prendre part aux combats comme bien d'autres femmes. Elle participe au Comité de vigilance des femmes de Montmartre.

Née en 1830, celle que l'on surnomma «la vierge rouge» s'éteint en 1905 en laissant derrière elle une œuvre littéraire considérable grâce à des romans, des pièces de théâtre, des nouvelles dont certaines sont empreintes de son expérience au bagne de Nouvelle-Calédonie où elle fut déportée pendant 7 ans. «Voyez-vous, au fond, j'ai toujours été une artiste. Je suis une artiste en révolution», disait-elle.

> ***" Le Mur des fédérés, au cimetière du Père Lachaise, est le témoin à la fois muet et éloquent de la furie dont la classe dirigeante est capable dès que le prolétariat ose se dresser pour son droit "***
>
> **Friedrich Engels**

Plein les « yœufs » !

La municipalité et quelques associations ont profité de l'arrivée du printemps pour donner aux enfants billysiens ces bonnes friandises.

Le 3 avril une grande chasse à l'œuf devait avoir lieu au parc urbain, mais la situation sanitaire que l'on subit depuis plusieurs mois a eu raison de celle-ci. C'est pourquoi les élus ont tenu à garder cet esprit festif en donnant rendez-vous aux enfants pour la distribution sur le perron de la mairie.

En parallèle, la municipalité avait également organisé un concours numérique de gâteau ouvert aux adolescents de 11 à 17 ans et les participants devaient se filmer pendant toute la préparation. Vu la qualité de ces belles pâtisseries, le jury a eu beaucoup de mal à les départager. Au final, c'est Théa Mollon qui remporta le premier prix. A son initiative, elle a offert son magnifique gâteau à l'équipe de l'unité de surveillance continue du centre hospitalier de Lens.

Un très beau geste envers les soignants qui s'occupent des patients de la Covid.
Félicitations et bravo Théa !

Les accueils de loisirs ont également célébré le printemps par une chasse à l'œuf au sein de la Maison de l'enfant, le tout dans le respect des gestes barrières. Ils en ont aussi profité pour faire des activités manuelles que l'on a pu retrouver sur le stand face à la mairie.

La municipalité n'a pas oublié non plus les bénéficiaires du C.C.A.S., puisque pas moins de 200 colis ont été distribués au foyer municipal.

L'Amicale Laïque et le comité local du Secours Populaire Français ont également convié leurs adhérents pour une distribution de friandises chocolatées.

Les origines de l'œuf en chocolat

L'œuf était déjà chargé de sens avant l'ère chrétienne et on se l'offrait au printemps, antérieurement à la fête de Pâques. A une époque où le chocolat était rare, ce fut un régal d'œufs durs qui était donné aux enfants. De nos jours, on s'offre plus facilement un œuf en chocolat qu'un œuf décoré, et tout cela, pour le plus grand plaisir des enfants et des adultes aussi.

Le 4 avril, sur le marché, nos élus sont venus à la rencontre de la population pour échanger, rire, autour d'un bon chocolat chaud ou d'un café. Quant aux enfants, ils pouvaient déguster quelques œufs en chocolat.

P.14

P.15

Restrictions sanitaires

Ces associations sportives qui s'adaptent

Depuis le 8 avril, le ministère de la santé a officialisé de nouvelles mesures, moins contraignantes, pour la pratique du sport en amateur. Seuls les équipements sportifs comme les stades, les piscines découvertes, les courts de tennis en plein air sont accessibles aux personnes mineures et majeures.

La principale mesure est l'élargissement du rayon pour les activités sportives dans les établissements recevant du public en plein air. Dans le département, elle est portée à 30 kms autour du domicile au lieu des 10 kms qui était en vigueur jusque maintenant. La règle des 10 kms est toujours valable pour les personnes qui pratiquent du vélo ou de la course à pied, et ce, dans le respect du couvre-feu (6h-19h) et munies d'un justificatif de domicile.

Malheureusement, pour les autres salles de sport où la pratique se fait en intérieur, elle est toujours interdite.

Dans notre commune, seuls les clubs d'athlétisme, de football et de tir à 25 et 50 mètres (extérieur) sont autorisés à ouvrir pour leurs sociétaires.

Nous sommes allés à la rencontre des trois dirigeants de ces disciplines.

Philippe Marchand
Président des CBM Athlétisme

" Ce qui arrive est une véritable catastrophe sur le plan humain. Sur le côté sportif, on a la chance de pouvoir faire notre activité. Cependant, nous avons perdu une vingtaine de licenciés et si cela continue…on perdra sans doute plus de la moitié de notre effectif. Certains gros clubs viennent même chercher nos jeunes ce qui affaiblit encore plus notre club. "

Marc Barrois Président des CBM tir

" Chez les tireurs, le confinement des week-ends a été mal vécu par les actifs, car c'était le seul moment où ils pouvaient s'entraîner. Le couvre-feu à 18h a rendu la pratique impossible pour eux. Depuis quelques semaines, ils peuvent de nouveau pratiquer leur discipline préférée, et c'est une très bonne chose. Nous avons perdu quelques tireurs (tir à 10 m - intérieur), surtout des jeunes, mais on a espoir de les revoir la saison prochaine si tout va bien ! "

Philippe Duquesnoy
Ancien président des CBM Football

" C'est une période très difficile à vivre pour les footballeurs. Il y a le manque de convivialité, un atout important pour les sports collectifs mais surtout un gros manque de compétition. D'ailleurs, cela se ressent à l'entraînement, où dans chaque catégorie, il y a malheureusement peu de joueurs qui viennent. "

ÉLECTIONS RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES 2021

Qui peut voter lors de ces élections ?

Pour avoir accès au bureau de vote, il faut remplir plusieurs conditions :

- **avoir la nationalité française ;**
- **être âgé de 18 ans ;**
- **jouir de ses droits civils et politiques ;**
- **être inscrit sur une liste électorale.**

Quand ont lieu ces élections ?

Pour voter, rendez vous dans votre bureau de vote le dimanche 20 et 27 juin. Pensez à bien vérifier que vous êtes inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, veuillez vous rapprocher de M. Lethien à la mairie de Billy-Montigny.
Le jour de l'élection, vous devez présenter une pièce d'identité et votre carte d'électeur.

Les élections régionales et départementales, c'est quoi ?

Au cours de ces élections, nous élisons au suffrage universel direct les conseillers régionaux et départementaux pour **six ans**. Ces derniers élisent ensuite le président de la Région d'un côté et du département de l'autre, la région des Hauts-de-France et le département du Pas-de Calais nous concernant.

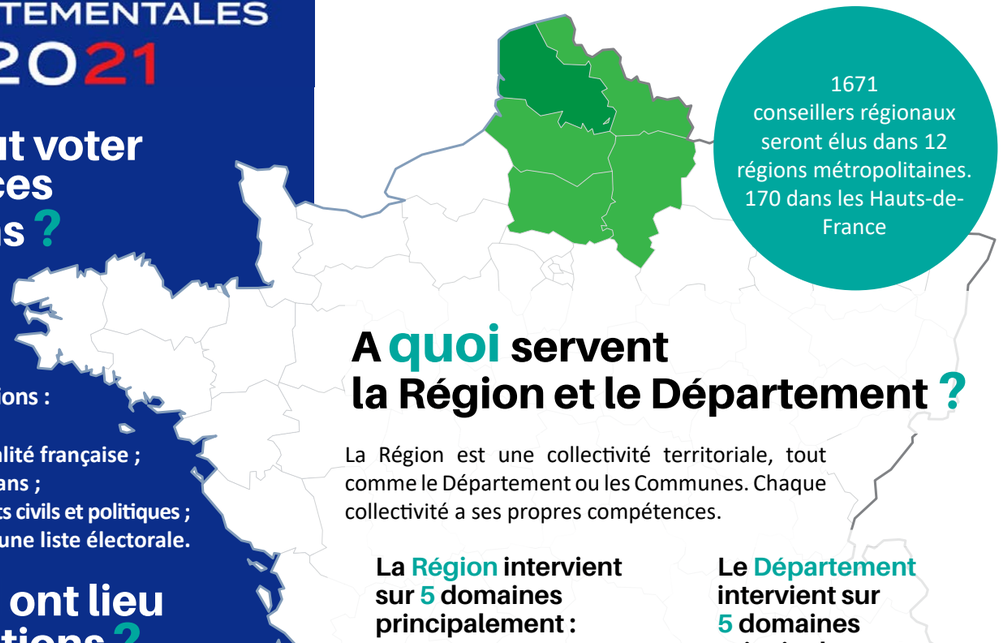

A quoi servent la Région et le Département ?

La Région est une collectivité territoriale, tout comme le Département ou les Communes. Chaque collectivité a ses propres compétences.

La Région intervient sur 5 domaines principalement :

- **Le développement économique** (aides aux entreprises…)
- L'**aménagement** du territoire
- L'**éducation et la formation professionnelle** (enseignement supérieur, gestion des lycées, apprentissage, formation continue, insertion des jeunes en difficulté…)
- La gestion des **transports en commun** (TER, RER, transports scolaires…)
- La **gestion des fonds européens**.

Les régions pourront aussi jouer un rôle de coordination dans le domaine de l'emploi et de l'environnement.

Le Département intervient sur 5 domaines principalement :

- **Les solidarités** envers les familles, l'enfance, les personnes âgées ou encore le handicap.
- L'**éducation** au niveau du collège (entretien et financement des bâtiments, restauration).
- Le **sport et la culture** par le biais de soutiens financiers et d'organisations d'événements.
- Les **infrastructures et l'aménagement** notamment dans les territoires ruraux.
- L'**environnement et le développement durable**. (Espaces naturels, mobilité alternative, économie).

Impositions

Aide à la déclaration de revenus en ligne

Soucieuse d'aider au maximum ses habitants dans les démarches administratives, la Municipalité propose des ateliers d'aide à la déclaration de revenus en ligne :

- **A la médiathèque rue Pasteur** :
samedi 15, 22 et 29 mai de 10h à 12h et de 14h à 16h.
- **Au cyberbase rue Jules Guesde** :
vendredi 21 et 28 mai de 16h à 18h.

Afin de participer à cet atelier,
il est impératif d'être en possession de :

- **votre numéro fiscal**
- **votre numéro de déclarant en ligne**
- **votre revenu fiscal de référence**

Toutes ces informations se trouvent
sur votre dernier avis d'imposition,
ainsi que sur votre déclaration pré-remplie.

Vous devez également disposer d'une adresse mail valide si la création de votre espace particulier n'est pas encore effectuée.

ATTENTION ! Les usagers devront remplir seuls leur déclaration. Aucune vérification ne sera effectuée par l'agent.

Les places sont limitées donc penser à vous inscrire au 03.21.49.08.59 pour la médiathèque, et 09.64.14.33.62 pour le cyberbase.

Dates à retenir :
20 MAI
pour les déclarations
sur papier
8 JUIN
pour les déclarations
via internet

Astuce !

Votre déclaration de revenus est pré-remplie par l'administration fiscale avec les informations déjà connues (salaires, charges familiales, retraites…).

Comme l'an dernier, le service déclaration automatique est de nouveau mis en place et permet au bénéficiaire de ne plus déposer sa déclaration (ou la valider sur Internet), si les informations pré-remplies sont correctes.

COVID 19

Accédez à la vaccination

Vous souhaitez vous faire vacciner à proximité de votre domicile ?
Rendez-vous sur le site SANTE.FR et suivez les consignes :

- Sur la page d'accueil, cliquez sur Vaccination COVID-19.
- Selectionnez le département 62 - Pas-de-Calais.
- Selectionnez l'une des villes suivantes :
Avion ; Carvin ; Hénin-Beaumont ; Lens ; Liévin.
- Prenez rendez-vous.

Choisissez un motif
ainsi que la date
de rendez-vous
selon les disponibilités

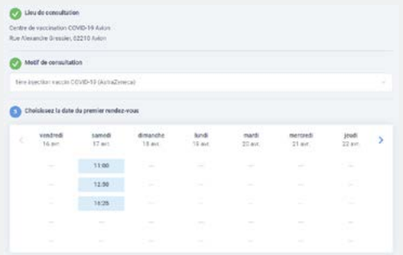

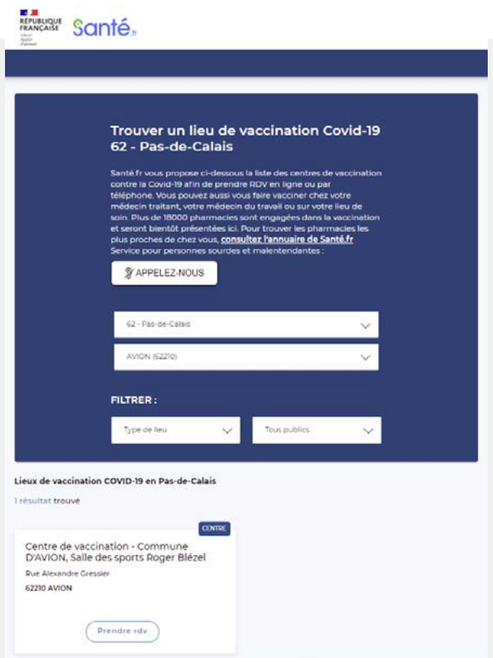

Pour la liste de l'Union Républicaine

Malgré ces temps troublés, la vie municipale continue. Parmi les temps forts, le vote du budget est un moment déterminant qui permet de traduire concrètement les engagements pris par notre équipe municipale. La mise en œuvre de toutes les initiatives, les actions, les chantiers n'est possible que parce que notre situation financière est parfaitement saine. Ceci n'est pas le fruit du hasard mais le résultat d'un travail de longue haleine. Notre objectif est clair : maîtriser nos dépenses tout en maintenant le niveau des services rendus à la population billysienne d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Alors que la crise sanitaire se double d'une crise économique, notre gestion sérieuse des deniers publics nous permet, en effet, de poursuivre notre soutien à l'égard des plus fragiles mais aussi des associations et des acteurs économiques qui sont au cœur de l'activité de notre ville. Nous savons à quel point le commerce de proximité pâtit, partout en France, des fermetures imposées par les mesures sanitaires mais aussi de la concurrence farouche des hypermarchés et du e-commerce. Il est dès lors indispensable de se battre pour développer notre commerce local. Tel est le sens des mesures d'aide qui ont été décidées par notre conseil municipal il y a quelques mois. De même, parce notre jeunesse n'est pas épargnée par les difficultés économiques, nous expérimenterons, cet été, des jobs d'été qui apporteront à leurs bénéficiaires expérience et ballon d'oxygène en termes financiers.

Si notre équipe municipale est particulièrement attentive lorsqu'il s'agit de budget, c'est aussi parce que nous savons d'expérience que les gouvernements ont une fâcheuse tendance à vouloir asphyxier les communes pour mieux s'en débarrasser. En supprimant la taxe d'habitation, en diminuant les impôts de production, il s'attaque frontalement à nos recettes. Il nous impose aussi des charges supplémentaires. En procédant de la sorte, il rogne nos marges de manœuvre et notre liberté d'agir.

Cette atteinte, nous la retrouvons également lorsqu'il s'agit de l'aménagement de notre territoire. Déjà en 2017, notre majorité municipale s'était fermement opposée à ce que la communauté d'agglomération Lens Liévin (CALL) devienne compétente, à notre place, en matière de Plan d'occupation des sols (PLU). Cette compétence est essentielle. Perdre la maîtrise de nos terrains reviendrait à renoncer aux projets que nous jugeons essentiels pour notre population. Pour cette raison, nous avons proposé lors du dernier conseil municipal, de réitérer notre opposition.

- **Pour le groupe majoritaire**

Pour la liste Rassemblement National

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons débattu du transfert du Plan Local d'Urbanisme.
Nous nous y sommes opposés car nous ne voulions pas voir notre commune transférer sa compétence PLU à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
Ce transfert n'aurait plus permis à notre ville de protéger et valoriser le cadre de vie de nos concitoyens, plus aucune maitrise du développement urbain ne serait possible et il n'y aurait plus de maintien de l'activité économique.
Cela aurait revenu à céder, pour notre commune, ses compétences à une agglomérations éloignée de la vraie vie de nos administrés.
C'est pour ces raisons que notre groupe s'est opposé à cette délibération, qui a été votée à l'unanimité par le conseil municipal.
Espérons maintenant que d'autres communes de l'agglomération fassent de même afin que ce projet ne voie pas le jour.
forman.rnbillymontigny@gmail.com

Pour la liste La Renaissance Billysienne

Tribune non-parvenue

L'article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit un droit d'expression pour les élus n'appartenant pas à la majorité municipale dans les communes de plus de 3.500 habitants.

Les expressions des groupes étant libres, elles n'engagent que leurs auteurs. Toutefois, le caractère injurieux ou diffamatoire de certains propos exposerait ces derniers à des poursuites.

Ville de
Billy-Montigny

DIMANCHE 23 MAI 2021

de 9h à 18h au parc Robespierre (derrière la mairie)
Animation musicale et restauration sur place

Toutes les informations sur le site **www.billy-montigny.fr** et sur la page Facebook **/ville.billy.montigny**